



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 80806

## Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les vives préoccupations exprimées par les représentants du lycée d'enseignement agricole privé Fénelon de Vaujours, en Seine-Saint-Denis. Cette structure, constituant pourtant un rouage très important dans son bassin de recrutement et assumant un rôle clé en matière d'animation et de développement culturel de notre environnement rural, connaît de réelles difficultés au regard de sa situation budgétaire. En effet l'État ne finance pas en totalité les emplois d'enseignants des lycées agricoles privés à temps plein réunis dans le CNEAP, fédération à laquelle est affilié le lycée Fénelon. Malgré la renonciation de cette structure, dans le cadre d'un protocole signé en janvier, aux trois quarts de la dette due par l'État en matière de fonctionnement sur la période 1998-2002, le ministère a supprimé tout crédit de remplacement des enseignants absents ainsi que l'aide aux stages pour les élèves, réduisant simultanément les crédits de formation des enseignants et l'acompte sur la rémunération de ces derniers au titre du premier trimestre scolaire avec en outre, pour 2005, la perspective d'une réduction de la subvention de fonctionnement. Cette politique restrictive est encore, notamment, renforcée par la programmation, sous l'égide de la DRAF, d'une réduction des emplois d'enseignants pour la rentrée 2006. La gravité de ces sujets motive les plus grandes inquiétudes des représentants du lycée Fénelon et de l'ensemble des familles. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les moyens que le Gouvernement entend mettre en place afin de rééquilibrer la situation précaire de ces lycées d'enseignement agricole privé.

## Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche a été attentif aux préoccupations exprimées à propos du budget réservé aux établissements du temps plein dans le cadre de la loi de finances pour 2006. La grande qualité du travail accompli par les établissements du CNEAP, qui se traduit notamment par de très bons taux de réussite aux examens, est unanimement reconnue. Dans la loi de finances pour 2006, le ministère de l'agriculture et de la pêche a veillé à assurer la remise à niveau des crédits des personnels de ces établissements et à préserver leur dotation. Cette situation permet de revaloriser la valeur unitaire de la subvention à l'élève, conformément au protocole d'accord du 20 janvier 2003. Toutefois, la nécessité pour le ministère de l'agriculture et de la pêche de prendre toute sa part dans la limitation des dépenses et de l'emploi publics, conduit l'ensemble des établissements d'enseignement à établir des priorités et à faire des choix. Cet effort, équitablement réparti entre les différentes composantes de l'enseignement technique agricole, apparaît dans la loi de finances pour 2006 qui a été voté par le Parlement. L'enseignement technique agricole privé à temps plein voit ainsi ses ressources reconduites, au prix d'un équilibre entre la revalorisation de la subvention à l'élève et les diminutions d'emplois. Dans ce contexte, les établissements du CNEAP doivent mener, pour la rentrée 2006, une réflexion sur leurs structures pédagogiques pour intégrer les mesures de suppression d'emplois prévues dans la loi de finances. Cet exercice de rationalisation des structures par regroupement de classes ou fixation de seuils d'effectifs, déjà réalisé depuis plusieurs années par les établissements publics, doit permettre d'absorber l'effort en termes de suppressions d'emplois sans préjudice majeur pour la qualité de l'enseignement dispensé. Lors de l'examen du

budget de la mission interministérielle « Enseignement scolaire », le Parlement a souhaité procéder, comme la LOLF l'y autorise, à des mouvements des programmes gérés par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche vers le programme de l'enseignement technique agricole, afin que les dotations soient ajustées au regard des besoins constatés. Ces demandes parlementaires ont été prises en considération : le ministère de l'agriculture et de la pêche et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ont proposé d'abonder de 30,5 millions d'euros les crédits de l'enseignement technique agricole. Cet effort est partagé entre les deux départements ministériels à hauteur de dix neuf millions d'euros pour l'éducation nationale et de 11,5 millions d'euros pour l'Agriculture. Le budget étant désormais définitivement adopté, le ministère de l'agriculture et de la pêche examine, en lien avec les représentants de toutes les composantes de l'enseignement agricole, et notamment du CNEAP, les moyens qui seront affectés à l'enseignement agricole pour la rentrée scolaire 2006. Il sera en particulier essentiel que les crédits transférés soient utilisés en priorité, conformément aux intentions du Parlement, pour accélérer le versement des bourses sur critères sociaux aux familles et des subventions aux établissements privés sous contrat.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80806

**Rubrique :** Enseignement privé

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 2005, page 11409

**Réponse publiée le :** 7 février 2006, page 1235